



Campagne 2025

Le Lycée Carcado- Saisseval est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage avec les codes UAI :

0754029X

0754916L

Calcul : $MS\ 2024 \times 0.09\%$

Le paiement du solde de la TA est diminué des éléments suivants :

- Subventions versées aux CFA sous forme d'équipements et de matériels. Au titre de l'année 2024, les subventions prises en comptes sont celles versées entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 décembre 2024.
- Montant du « bonus-malus alternant », à savoir la créance dont bénéficie l'entreprise de plus de 250 salariés et qui dépasse le seuil de 5 % d'alternant

QUAND AFFECTER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Vous devez vous connecter sur la plateforme Soltéa, via Net-Entreprises

1^{ère} période : 26 mai au 27 juin 2025
2^{ème} période : 14 juillet au 24 octobre 2025

La recherche de l'établissement peut s'effectuer par Siret, raison sociale, UAI, Code RNCP, intitulé de Diplôme ainsi que localisation.

COMMENT CALCULER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

1. Calculer la masse salariale 2024,

- Rémunérations soumises aux cotisations sociales
- Avantages en nature versés par l'entreprise (salaires, indemnités, primes, gratifications, cotisations salariales, pourboires notamment)

Pour le calcul de la TA: les rémunérations imposables sont arrondies à l'euro le plus proche (la fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1).

Le salaire des apprentis est exonéré totalement lorsque l'employeur a moins de 11 salariés.

QUANT FAUT-IL LE DECLARER ET PAYER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

*Le solde de la taxe d'apprentissage, qui était jusqu'à présent directement versé par les employeurs aux établissements et/ou formations éligibles à percevoir le solde, doit désormais être **déclaré et versé annuellement** auprès de l'[Urssaf](https://www.urssaf.fr).*

*Les établissements en France et en Outre-mer, à l'exception des établissements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle sont redevables de cette contribution. **La déclaration** et le paiement du solde de la taxe d'apprentissage 2025 seront à réaliser pour chaque établissement sur la **DSN d'avril 2025**.*

Le paiement interviendra :

- **5 mai 2025**, pour les entreprises de moins de 50 salariés
- **15 mai 2025**, pour les entreprises de plus de 50 salariés

Merci de nous transmettre le « **Bordereau** » : par mail : l.dizier@carcado-saisseval.com ou par voie postale à l'attention de Laure Dizier (Lycée Carcado Saisseval- 121 bd Raspail, CS10622, 75006 Paris)